

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFASM2 : Année universitaire 2022-2023

Ce règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFASM2 à l'UFR de Médecine de l'Université Paris Cité pour l'année universitaire 2022-2023, comprenant les étudiants antérieurement inscrits à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris, les étudiants admis par transfert (Outre-mer, transferts dérogatoires) et ceux inscrits au titre d'échanges internationaux (Erasmus). Les étudiants redoublant leur DFASM2 en 2021-2022 sont soumis au présent règlement, qui contient des dispositions particulières les concernant. Ils ne peuvent faire valoir des dispositions émanant de règlements antérieurs de leur UFR d'origine. L'année de DFASM2 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la première année. La réforme du 2^{ème} cycle des études médicales régie par la loi du 24 juillet 2019 s'y applique pleinement.

Organisation de la formation théorique

L'apprentissage théorique en DFASM2 comprend 4 types d'enseignement : des Unités d'Enseignement trimestrielles (UE) regroupées en 3 pôles, une UE transversale obligatoire d'enseignement de la lecture critique d'article (LCA), 4 UE transversales annuelles non regroupées en pôle, des Unités d'Enseignements Libres Obligatoires comportant des UE libres et/ou des enseignements complémentaires obligatoires (ECO). Ils peuvent prendre différentes formes d'enseignements (présentiel ou distanciel : cours magistraux (CM), enseignements dirigés (ED), ateliers de questions/réponses, etc.), de e-learning ou de formations sur la plateforme de simulation.

Chaque étudiant est affecté en début d'année à un parcours correspondant à un pôle par trimestre et doit par ailleurs s'inscrire pédagogiquement à un ECO par an, dont la liste figure dans le présent règlement des études. La formation pratique (stages) se fait suivant un parcours permettant une affectation sur des terrains correspondant aux disciplines enseignées dans le pôle de formation où il est affecté. Elle pourra comporter des séances sur plateforme de simulation.

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants ainsi que les enregistrements des enseignements. Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

Le coordinateur d'UE de pôle devra mettre à disposition des étudiants une « fiche pédagogique UE » précisant les objectifs de l'enseignement sur lesquels portera l'évaluation la première semaine de la rentrée.

Les responsables d'année sont les Pr FAYE Albert et Pr KADLUB Natacha.

UE TRIMESTRIELLES DE POLE
Organisation des pôles avec rotation par trimestre (étudiants répartis par tiers)

UE Trimestrielle			
Pôle 4	Responsables	ECTS	Coefficients
Ensemble du pôle	N. BAHI-BUISSON / T. SCHIMTZ	6	
Pédiatrie	N. BAHI-BUISSON / A. FAYE / L. DUPIC / R. BASMACI	2	3
Conception	AS. BATS/T. SCHIMTZ	2	3
Immuno-inflammation	B. TERRIER / T. PAPO	2	3
LCA pôle	Référente LCA : L. BIARD		1

Pôle 5	Responsables	ECTS	Coefficients
Ensemble du pôle	E. JOUVENT / P. GORWOOD	6	
Neurologie	M. ZUBER / E. JOUVENT	2	3
Psychiatrie et pédopsychiatrie	P. CHASTE/ C.DUBERTRET	2	3
CMF-Ophthalmologie-ORL	N. KADLUB (CMF) / N. LÉBOULANGER (ORL) / M. ROBERT (OPH) / B. VERILLAUD (ORL) / M. ROBERT (OPH) / A. COUTURIER (OPH)	2	3
LCA pôle	Référente LCA : A.S JANNOT		1

Pôle 6	Responsables	ECTS	Coefficients
Ensemble du pôle	H. KEITA / S. PERROT	6	
Urgences-Réanimation	A. TRAN DINH/ F. PENE/ B. VIVIEN	2	3
Thérapeutique	A. CARIOU/ E. ASLANGUL	2	3
Soins Palliatifs / Douleur / Anesthésie / Accompagnement	H. KEITA / S. PERROT	2	3
LCA pôle	Référent LCA : V.T TRAN		1

AUTRES UE

- 1- LCA : la validation de l'UE de LCA transversale obligatoire confère 5 ECTS : présence obligatoire

Intitulé des UE	Responsable	Validation	ECTS
LCA	BOUTRON Isabelle	Présence	5

5 séminaires de 3h, en hybride, avec contrôle de présence

- 2- 1 bloc de 4 UE transversales annuelles confère 8 ECTS

Intitulé des UE	Responsable	Validation	ECTS
Médecine Légale	Pr LUDES Bertrand	Examen	2
Médecine du travail	LEGER Damien	Examen	2
Société/Humanités	Pr MAMZER Marie-France	Examen	2
Imagerie/Radiologie	Pr REVEL / Pr OPENHEIM / Pr de KERVILLER/Pr de BAZELAIRE	Examen	2

3- 1 UE Libre Obligatoire (3 ECTS)

Les étudiants doivent valider une UE libre obligatoire dans l'année. Cette UE libre obligatoire peut être de deux natures différentes :

a- Une UE libre obligatoire dont l'enseignement est mis en place par les enseignants de l'UFR et qui permet un approfondissement des connaissances acquises : les enseignements complémentaires obligatoires (ECO).

Les notes de contrôle continu des ECO dont l'enseignement est dispensé par l'UFR de médecine ne sont pas conservées le cas échéant à la 2^{ème} session et les étudiants sont évalués uniquement sur la note obtenue à l'examen terminal.

b- Une UE librement choisie au sein de l'université ou hors de l'université qui peut concerner une discipline non strictement médicale et permettre ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus. Pour cette UE, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement dans le cadre du parcours enseignement libre obligatoire et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR porteuse, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

L'UE engagement permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement étudiant en plus des 46 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude.

Liste enseignements complémentaires obligatoires DFASM2 – 2022-2023

Intitulé ECO	Responsable	Volume horaire	Contrôle des connaissances	Durée examen	Capacité d'accueil	Trimestre
ACrO : Analyse critique ordonnances	E.ASLANGUL	20h (10 cours de 2h : 5 CM et 15 TD)	Session 1 : L'évaluation comporte une épreuve de QCM comprenant un mini dossier progressif de 5 questions (QRU ou QRM) et 15 questions isolées. Session 2 : identique.	1h	50	T1
Addictions	M.LE JOYEUX	15h (2 x 2h30 TD + 5 x 2h de CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 2 cas cliniques de 15 QRM. Session 2 : identique.	1h	150	T1
Allergologie	G.LEZMI	15h (4x4h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'oral sur 15 points + présence 5 points. Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	10 min Session 2 : 15 min	40	T2
Apprentissage par concordance de scripts en médecine d'urgence et soins critiques	B.DENIAU	15h (8 x 2h CM + 1x 1h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Questions isolées sous la même forme que celles qui seront traitées au cours des TD (60%) + participation aux cours (40%). Session 2 : identique.	1h30	50	T1

Cancer et Société	M. POCCARD F. ZENAZNI	15h (14 x 50 min CM + 1 x 1 heure synthèse débat)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un mini DP et de QI (30 questions au total). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h Session 2 : 10 min	50	T2
Cancérologie clinique multidisciplinaire	J-Y. PIERGA	15h (3h45 x 4 ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 3 cas clinique (75%) + présence (25%). Session 2 : identique.	1h	70	T2
Chirurgie et imagerie pour l'EDN	D. MOSZKOWICZ	12 heures de cours + étude du prérequis 5 demi-journées d'observation dans un service de chirurgie	Session 1 : 1 épreuve sous forme de QI (40% de la note), rédaction d'une QI personnelle (10% de la note), stage hospitalier d'observation de 5 jours (25% de la note) et de présence en cours (25% de la note). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h Session 2 : 15 min	30	T2
Chirurgie reconstructrice et plastique	S. GAUCHER	15h (5 x 3h TD - TP sutures en demi- groupe (soit 15 étudiants))	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'examen écrit (QI) (50%) + Présence (50%) Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h Session 2 : 15/20 min	60 (2 groupes de 30)	T1+T2 (ECO répété) – 1 groupe de 30 au T1 et 1 groupe de 30 au T2
Conduite à Tenir devant une Urgence vitale ou une Catastrophe (CATUC).	B.MEGARBANE	15h (15 x 1h TD) Eco commun au DFASM1	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 1 DP + 20 QI. Session 2 : identique.	1h	120 (2 groupes de 60)	T1+T2 (ECO répété)
Croissance et développement	S. ALLALI M. CHALUMEAU	15h (3x3h CM + 2x3h TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de QI (analyser 5 courbes de croissance avec 4 QI par courbe, soit un total de 20 QI). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h15 Session 2 : 30 min	60	T2
Handicap	A.SCHNITZLER	15h (3x3h TD – 6h autre format)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit avec QI/QR Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1 h Session 2 : 30 min	150	T2
Hématologie de 0 à 100 ans	M.STRULLU D.BOUTBOUL	15h (10 x 1h30 ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 2 DP. Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un DP.	1 h Session 2 : 30 min	25	T1
Iatrogénie médicamenteuse	R-M. BRUNO B. LOUVEAU	15h (5x 3h de CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'oral (présentation d'un cas clinique par chaque étudiant). Session 2 : identique.	5 min	30	T2
Imagerie	O.PELLERIN	15h (5 x 3h TD) Eco commun au DFASM1	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 1 DP de 5 questions par module. Session 2 : identique.	1h	75	T2
L'infection par le VIH et son traitement	J-P.VIARD	15h h (3 x 4 h + 1 x 2 h de CM + 1 x 2 h ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit 3 mini-DP et 25 QI pour (75%) + présence (25%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1 h Session 2 : 15 min	80	T2

Intelligence artificielle appliquée aux données cliniques, radiomiques et - omiques, pour une médecine prédictive, pronostique et personnalisée	R. TSOPRA C.DE MARGERIE	15h (5 x 3 heures ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 3 QROC (60%) + présence (40%). Session 2 : identique.	1h	25	T2
Maladies Rares	V.CORMIER-DAIRE	15h (1h30 x 8 et 3h x 1 CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 60 QCM (75%) + présence (25%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral	1 h Session 2 : 30 min	40	T2
Médecine diagnostique : biologie médicale et anatomopathologie	S.BARON	15h (10 x 1h30 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 4 QR/QI. Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un oral.	1 h Session 2 : 20 min	30	T2
Médecine globale : prendre en compte les dimensions médicales, sociales, psychiques et culturelles.	C.GEORGES	15h (5 x 3h TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de mises en situation en petits groupes selon la modalité du jeu de rôle (50%) + participation aux cours (50%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	30 min ou 1h si l'effectif est à 20. Session 2 : 10 min	20	T2
Médecine Narrative	S. PERROT	14h (1 CM de 2h + 6 TD de 2h)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit : une dissertation (75%) + présence (25%). Session 2 : identique.	1h	10	T2
Médecine des situations extrêmes	H. NOUGUE	15h (5x3h CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un travail collaboratif : 6-7 étudiants par groupe. - oral : 10-15 min de présentation et 10 min de questions (60%) - Présence (40%) Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un mémoire de 5 à 10 pages sur un sujet au choix parmi ceux abordés en cours.	25min par groupe	50	T2
Médicaments et sujets âgés	J.POISSON	15h (6x1h30 + 5x1h + 2x30min de CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'écrit de 1 DP + 1KFP + 10 QI (75%) + présence (25%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1 h Session 2 : 15 min	40	T2
Mère-Enfant	T. SCHMITZ V.BIRAN	15h (5 x 3h ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un mini DP et de QI (30 questions au total). Session 2 : identique.	1h	100	T2
Oncologie Gériatrique	M.GISSELBRECHT	15h (5 x 3 heures CM)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit d'un cas clinique Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	1h Session 2 : 1h	40	T2
Le parcours diagnostique d'un patient porteur d'un lymphome : de la clinique à la biologie.	M.CHEMINANT	16h (4 x 4 heures ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit d'1 QCM (20%)+ participation (20%) + commentaire article (60%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'oral.	2h Session 2 : 10 min	16	T2

Pathologies tropicales, du voyage, du migrant adultes et enfants	N. PEIFFER-SMADJA A.FAYE	15h (10 x 1,5 h TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de 30 questions docimologie R2C (15 adultes - 15 pédiatriques) avec au moins 1 Mini-DP adulte et 1 Mini DP pédiatrique. Session 2 : identique.	1h	30	T2
Radiothérapie clinique	C.DURDUX	15h (4 x 3h30 ED - visite du plateau technique de radiothérapie de l'HEGP)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral. Session 2 : identique.	30 min	20	T1
Le sommeil normal et sa pathologie	M-P.D'ORTHO	15h (13 x 1h CM + 2h ED)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 3 mini-DP de 5 questions et de 5 QI. Session 2 : identique	1h	150	T2
Suivi clinique des patients suivant un traitement anti-tumoral	C.TLEMSANI	15h (4x2h TD sous forme de cas cliniques + 4x1h d'ECOS)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'ECOS (soit sur site hospitalier soit sur site facultaire) + 1heure de débriefing de l'examen. Session 2 : identique	2h	36	T2
Transplantation d'organe solide et de moelle osseuse : Bases immunologiques et épidémiologiques et spécificités de la prise en charge.	A.SCEMLA	12h30 (5 x 1h30 + 1x2h TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un oral. Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un écrit 2 QR.	20 min Session 2 : 1h	30	T1
Les troubles hydro-électrolytiques	M-N.PERALDI	15h (5x3h CM avec rappels puis DP, QI, QCM, KFP)	Session 1 : 1 épreuve sous forme de Mini DP, QI, QRM KFP. Session 2 : Identique.	1h30	80	T2
Urgences chirurgicales	M.POCARD	15h (10 x 1h30 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 2 DP ou 3 DP selon longueur (75%) + présence (25%). Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un écrit de 2 DP.	1h Session 2 : 1h	40	T2
Vieillesse cardio-vasculaire	O.HANON	15h (10 x 1h30 TD)	Session 1 : 1 épreuve sous forme d'un écrit DP/QI Session 2 : 1 épreuve sous forme d'un oral.	1h Session 2 : 15 min	40	T1

La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de 3 ECTS pour un total de 12 ECTS pour l'année universitaire (4 stages comprenant un stage d'été). Cf. la charte des stages.

Validation de la formation théorique

Présentation générale

Les examens facultaires comprennent deux sessions d'examens. La première session s'organise en trois trimestres. Chaque étudiant est évalué dans le pôle de formation auquel il est inscrit pédagogiquement pour le trimestre correspondant. Les résultats de session 1 sont validés par un jury qui se réunit au décours de chaque période d'examen trimestriel. A l'issue des jurys de session 1, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des pôles en session 1 doivent repasser tout ou partie des UE des pôles concernés en session 2. A l'issue des épreuves de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats et définir l'admission globale à l'année de formation.

Présentation des examens de pôle

Chaque pôle regroupe 3 UE, auxquelles l'étudiant est inscrit pédagogiquement. Les évaluations se font sur deux épreuves de pôle : un examen de 3H30 comprenant 120 questions réparties en 3 sous-épreuves correspondant aux 3 UE du pôle ; une deuxième épreuve de LCA de 1h30. Cette sous-épreuve de LCA au sein de chaque pôle n'intervient pas dans la note de l'UE transversale de LCA. Les sujets traités dans cette sous-épreuve suivent le programme d'enseignement de la LCA. Chaque UE est ainsi évaluée sur 40 questions qui peuvent être isolées et/ou prendre la forme de mini-dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP ou KFP (key-feature-problem) ; peuvent être de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à Meilleure Réponse, menu déroulant, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C. L'épreuve de LCA comporte un article en anglais et 15 questions, qui peuvent être des QRU ou QRM, QROC, Question à Meilleure Réponse, menu déroulant, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C.

Les épreuves se font en présentiel de façon dématérialisée sur une plateforme pédagogique dédiée. En cas d'impossibilité de l'UFR à pouvoir organiser les examens sur site, ils pourront exceptionnellement être organisés en distanciel.

Présentation des examens des autres UE

Les UE libres obligatoires sont évaluées en fin du trimestre auquel, il est enseigné.

Les UE de « Société et humanité », de « Médecine légale » et de « Médecine du travail » sont évaluées au trimestre 1 par un examen commun de 1h45 comportant 60 questions qui peuvent être isolées et/ou prendre la forme de mini-dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP ou KFP (key-feature-problem) ; peuvent être de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à Meilleure Réponse, menu déroulant, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C.

L'UE d'imagerie/radiologie est évaluée au trimestre 3 par un examen de 1h30 comportant 40 questions qui peuvent être isolées et/ou prendre la forme de mini-dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions.

Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP ou KFP (key-feature-problem) ; peuvent être de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à Meilleure Réponse, menu déroulant, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C.

➤ **LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables d'UE, coordonnée par le responsable de pôle qui transmet ses notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque trimestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le directeur de l'UFR et comprend les responsables de chaque UE. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

L'examen de pôle conduit en session 1 à une note moyenne globale pour chacun des 3 pôles et une note pour chacune des UE composant les pôles. La note à la sous-épreuve de LCA est intégrée dans la note moyenne globale du pôle et participe à ce titre à sa validation en session 1. La moyenne au pôle est calculée en appliquant un coefficient de 3 par UE et 1 pour la sous-épreuve de LCA, correspondant à la répartition moyenne des questions de l'épreuve.

Le pôle est validé avant jury lorsque la moyenne générale au pôle est supérieure ou égale à 10/20, et qu'aucune UE n'est inférieure à 9/20.

Les UE transversales annuelles sont validées avant jury lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant au pôle ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (incluant une évaluation par ECOS). Il prend alors, pour les UE dont les notes sont inférieures à 10/20, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO) ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée (ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE qu'il devait passer en

session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les UE RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

Les ECO sont validés automatiquement lorsque leur note est supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, le jury peut prendre les mêmes décisions que pour les UE de pôle, avec pour aide à la décision concernant l'UE transversale de LCA et les notes aux 3 sous-épreuves de LCA de pôle.

L'UE transversale de LCA est validée automatiquement par la présence des étudiants, en cas d'absence (même justifiée), à un ou plusieurs séminaires, l'étudiant devra se présenter en session 2.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

Les examens de session 2 sont des examens d'UE/ECO uniquement. A l'issue des examens de session 2, le pôle est validé avant jury si l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE du pôle qu'il a passé en session 2 ; les UE transversales annuelles et l'UE LCA sont validées si l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Néanmoins, aucune note ne sera délivrée pour l'examen de session 2 de l'UE de LCA. Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant aux UE, des notes de rang A, ainsi que des éventuels éléments contextuels concernant la situation de l'étudiant rapportés à la scolarité via un formulaire dédié. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE. Les UE/ECO validées sont définitivement acquises (capitalisables).

Consultation des copies

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. (ATTENTION les étudiants verront leurs notes brutes sans post-traitement, puis sa note après post-traitement éventuellement différente, en sachant que sa note/résultat pourra encore être différente après le jury). Une correction détaillée des épreuves rédactionnelles (QROC et QROL) sera mise à disposition des étudiants.

Validation de la formation pratique

Validation du stage

Les modalités de la formation pratique sont détaillées dans la charte des stages en annexe du présent règlement.

*A l'issue du stage, deux notes sont attribuées à l'étudiant : une note d'appréciation générale du stage sur 20 et une note d'évaluation des connaissances et des compétences sur 20. La note d'appréciation générale du stage porte sur l'assiduité, l'attitude vis-à-vis des apprentissages, l'intégration aux équipes et de façon général sur le comportement en stage et le savoir-être. **La note d'évaluation des connaissances et des compétences doit reposer pour au moins 50 % sur un ou plusieurs ECOS organisés sur terrain de stage.** Elle prend également en compte tout autre évaluation formalisée des connaissances et des compétences mise en place au cours du stage ainsi que la progression de l'acquisition de ces dernières reportée dans le portfolio ou le carnet de stage dédié. **La validation du stage est obtenue lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 séparément à chacune de ces 2 notes.***

La présence des étudiants aux enseignements pratiques organisés sur les plateformes de simulation est obligatoire.

En cas de non assiduité non justifiée, le rattrapage du stage se fera durant l'année de DFASM2. Dans les autres cas de non validation, le jury statuera si l'étudiant rattrape son stage durant l'année du DFASM2, ou s'il conserve une dette en DFASM3, le rattrapage de stage 3 aura alors lieu durant la période de révision.

Validation de la 2^{ème} partie du Certificat de Compétence Clinique (CCC2)

En accord avec la réforme du 2^e cycle, le CCC dont la validation définitive a lieu en DFASM3 est répartie en 3 évaluations en fin de DFASM1 et DFASM2 puis en cours de DFASM3 valant respectivement 20, 30 et 50% de l'ensemble de la note du CCC. Cette évaluation sera réalisée sous la forme d'ECOS.

Validation de l'année de DFASM2

Les étudiants valident leur année de formation de DFASM2 s'ils ont validé l'ensemble des stages de formation pratique et s'ils ont validé l'ensemble des UE trimestrielles, de l'année et les UE libres obligatoires, soit en session 1, soit en session 2. En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des stages (non capitalisables) et uniquement les UE non validées antérieurement.

Dispositifs particuliers

1. Redoublants

. Prise en compte des acquis en tant que primant

Pour les étudiants redoublant le DFASM2 inscrits en 2021-2022 en DFASM2 au titre de l'ex UFR Paris Nord, les UE validées sont capitalisées au titre des matières du pôle correspondant. Si un étudiant a validé en tant que primant l'ensemble des matières constituant un pôle, le pôle est validé.

Tableau d'équivalence pour les étudiants redoublant leur DFASM1 et ayant effectué leur année de primant suivant le RDE de ex Paris Diderot

Formation validée 2021-2022	Equivalence DFASM2
Mod 3 Vulnérabilité et développement	UE Psychiatrie et pédo-psychiatrie Pôle 5
Mod 4 Handicap – Incapacité – Dépendance	-
Mod 5 Gériatrie	-
Mod 13 Perception ophtalmo – Neurologie	UE Neurologie Pôle 5 et UE d'ophtalmologie Pôle 5
Mod 14 Appareil locomoteur	-
Mod 2 De la conception à la naissance	UE gynécologie-obstétrique Pôle 4
Module 8 Immunopathologie	UE Immunologie-inflammation Pôle 4
Mod 10 Cancérologie - Hématologie	-
Module 17 Pédiatrie	UE Pédiatrie Pôle 4
Mod LCA	UE LCA

ECO	Parcours ECO
-----	--------------

Pour les étudiants redoublant le DFASM2 inscrits en 2021-2022 en DFASM2 au titre de l'ex UFR Paris Centre, les pôles validés permettent de considérer comme validées l'ensemble des matières qui la composent au titre des UE des nouveaux pôles.

Tableau d'équivalence pour les étudiants redoublant leur DFASM1 et ayant effectué leur année de primant suivant le RDE de ex Paris Descartes

Formation validée 2021-2022	Equivalence DFASM2
Pôle 4	UE de pédiatrie (pôle 4)
Pôle 5	UE CMF-ORL-OPH (pôle 5) UE Neuro (pôle 6) UE Psychiatrie et pédopsychiatrie (pôle 5)
Pôle 6	UE de Conception (pôle 6)
Imagerie médicale	UE d'imagerie
ECO	Parcours ECO

2. Etudiants en double cursus

2 cas de figures :

- Si l'étudiant souhaite interrompre temporairement son cursus d'études médicales pour se consacrer à une autre formation (Master ou autre), il doit alors s'inscrire obligatoirement en Césure. Il ne lui sera pas possible de suivre ou valider des enseignements théoriques ou pratiques durant cette période.
- Si l'étudiant ne souhaite pas interrompre son cursus d'études médicales pour suivre en parallèle une autre formation (Master ou autre), il doit alors obligatoirement s'inscrire administrativement dans son année de formation en médecine en plus de sa formation supplémentaire. Il peut alors suivre et valider les enseignements théoriques ou pratiques durant cette période. Toutefois, si l'étudiant ne valide qu'une partie des enseignements, il sera considéré comme ajourné à l'année. Bien qu'en double cursus, cette année sera en effet considérée comme pleine et entière et viendra se déduire du maximum autorisé de 6 inscriptions pour l'ensemble du 2nd cycle.

Règlement des études et des examens

**approuvé par le Conseil pédagogique et le Conseil de Gestion de l'UFR le 20 Juin 2022
porté à la connaissance de la Commission formation le 15 septembre 2022**

Le Doyen de l'UFR de médecine

Par délégation de la Présidente d'Université Paris Cité
Le Doyen de la faculté de Santé